



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Cabinet du Vice-Président

**74^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

**DECLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR DANIEL KABLAN DUNCAN
VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE**

New York, le 26 septembre 2019

- **Excellence Monsieur Tijjani MUHAMMAD-BANDE, Président de la 74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégation ;**
- **Excellence Monsieur Antonio GUTERRES, Secrétaire Général des Nations Unies ;**
- **Honorables délégués ;**
- **Excellences, Mesdames & Messieurs,**

Monsieur le Président,

Je voudrais vous adresser, au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, nos chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la **74^{ème} session** de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et **vous**

souhaiter plein succès dans la conduite de votre mandat.

Cette élection est **un réel motif de fierté**, aussi bien pour votre pays, le Nigeria, que pour **la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** et au-delà, pour **tout le continent africain**.

Nos félicitations vont également à l'endroit de votre prédécesseur, **Madame Maria Fernanda Espinosa Gracès**, notamment pour sa conduite remarquable des travaux de la **73ème session** de l'Assemblée générale qui fut un franc succès.

Permettez-moi, enfin, de rendre un hommage tout particulier à notre Secrétaire Général, **Monsieur Antonio GUTERRES**, pour son leadership et pour son engagement en faveur de la paix et du développement dans le monde.

Monsieur le Président,

Le thème de la présente session de l'Assemblée générale, « **Dynamiser les efforts multilatéraux pour l'éradication de la pauvreté, l'éducation de qualité, l'action contre le changement climatique et l'inclusion** », souligne l'importance que chaque Etat membre devrait accorder au **multilatéralisme**, outil privilégié qui nous permet de **relever collectivement les grands défis contemporains**.

Or, le multilatéralisme consacré par **la Charte des Nations Unies** est aujourd'hui sujet à de fortes pressions qui concourent à mettre en péril les nombreux acquis du dialogue et de la coopération internationale.

C'est pourquoi, face à l'ampleur des défis actuels, notamment la persistance des antagonismes et les tentations à l'unilatéralisme, il nous faut **réaffirmer notre indéfectible attachement au**

multilatéralisme qui, depuis la création de l'ONU, donne la pleine mesure de son efficacité dans la quête de la paix et de la stabilité dans le monde.

Aussi la Côte d'Ivoire salue-t-elle l'adoption, **le 12 décembre 2018**, par l'Assemblée générale, à une forte majorité, de la Résolution instituant le 24 avril « **Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix** » célébrée pour la première fois cette année **2019**.

Cette Résolution nous invite à nous réapproprier les trois piliers de l'action des Nations Unies, à savoir **la paix et la sécurité, le développement, et les Droits de l'Homme**.

L'adhésion de la Côte d'Ivoire aux différentes initiatives pour l'édification d'un monde meilleur, notamment les **Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine**, sur le développement durable et inclusif, témoigne de

son engagement à consolider des partenariats aussi bien régionaux qu'internationaux.

Monsieur le Président,

Quatre années après l'adoption par les Nations Unies de **l'Agenda 2030** de développement durable, les défis et les enjeux restent les mêmes, à savoir :

1. la persistance de la **faim, de la malnutrition** et de la **pauvreté** dans le monde ;
2. l'impact de plus en plus préoccupant du **changement climatique** ;
3. les crises migratoires avec leurs effets socio-économiques aussi bien sur les pays de départ que sur les pays de destination des migrants ;
4. les exclusions de tous genres.

Ces défis nous commandent d'agir en synergie avec plus de célérité et de détermination.

Dans sa stratégie de mise en œuvre de **l'Agenda 2030**, la Côte d'Ivoire a inscrit les **Objectifs de Développement Durable** dans son **Plan National de Développement (PND)**, ainsi que dans ses politiques sectorielles et locales, et elle y consacre une part importante de son budget.

En effet, le **Président Alassane OUATTARA** fait de **l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations** une priorité.

Ainsi, par le levier budgétaire, la Côte d'Ivoire a fait passer **le niveau des dépenses pro pauvres** de **1,7 milliard USD (850 milliards de F CFA) en 2011** à **5 milliards USD (2505 milliards de F CFA) en 2019**, soit un triplement en huit années.

C'est dans ce même esprit que cette année 2019, a été déclarée en Côte d'Ivoire, *année du social*, avec la mise en place d'un important programme social sur la période 2019-2020, d'un coût initial de 1,45 milliard USD (727,5 milliards de F CFA) porté ensuite à 2 milliards USD (1 000 milliards de FCFA).

A cela s'ajoute l'extension très prochaine de la **Couverture Maladie Universelle (instituée en 2014) ainsi que la mise en œuvre d'un programme de filets sociaux productifs**, en liaison avec la Banque Mondiale, d'un montant global de **150 millions USD** qui permettra à **125 000 ménages** de recevoir des revenus réguliers sur la période **2015-2024**.

Toutes ces actions en appui aux différents plans sectoriels concernant **l'électricité, la santé, la nutrition, l'éducation, la formation, l'eau potable, le logement, l'assainissement et la protection sociale**, ont permis de réaliser de nombreux progrès dans ces principaux domaines

sociaux, entraînant une baisse sensible **du taux de pauvreté.**

Mais, toutes ces stratégies de lutte contre la pauvreté ne pourraient produire les résultats escomptés que si elles sont soutenues par **des financements adéquats des parties prenantes, notamment du système des Nations Unies.**

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire se félicite de la célébration, le 24 janvier 2019, de la toute première « **Journée internationale de l'éducation** », instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018.

L'éducation, **4^{ème} des 17 ODD**, est en effet une des réponses **aux défis de la transformation de nos sociétés et aux grands problèmes contemporains.** Dans ce cadre, une place de choix doit être accordée à **l'investissement dans le capital humain** à travers notamment **l'éducation, la formation, l'alphabétisation, le**

renforcement des capacités et la mise à niveau périodique.

C'est dans cette dynamique que le Gouvernement ivoirien a **instauré la gratuité de l'école primaire publique et des kits**, et rendu **l'Ecole obligatoire sur toute l'étendue du territoire national, pour les enfants de 06 à 16 ans**. Un recrutement massif du personnel enseignant et la multiplication des infrastructures scolaires et universitaires ont été nécessaires à cet effet.

En outre, le **Plan Stratégique de l'Alphabétisation (PSA)**, couvrant **la période 2019-2024**, vise à réduire considérablement le taux d'analphabétisme à **moins de 10% en 2024**.

C'est le lieu de souligner que les pays Africains ne pourront **réduire les inégalités sociales** en particulier **entre les sexes** et rattraper leur retard que par **des femmes et des hommes bien formés et bien nourris**. Ils devront également être en bonne santé et bénéficier d'un large accès

à l'innovation et aux technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outil stratégique pour accélérer leur développement.

Dans ce cadre, **l'UNESCO** devrait jouer un rôle plus accru à l'amélioration de nos systèmes éducatifs car **seules les opportunités offertes aux femmes et aux hommes notamment à notre jeunesse pour se forger un avenir,** peuvent contribuer à endiguer les fléaux tels que l'immigration clandestine, la drogue, le grand banditisme, la radicalisation des jeunes, le terrorisme et l'obscurantisme, **le chômage, la marginalisation des inégalités sociales** et, en particulier, **des inégalités entre les sexes,** etc.

Monsieur le Président,

Les effets du réchauffement climatique sont de plus en plus perceptibles dans toutes les régions du monde en général, et en particulier dans les

pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire.

Les mutations liées à ce dérèglement climatique ont pour principales conséquences **la sécheresse, la déforestation, l'érosion côtière, les catastrophes naturelles, la baisse des rendements agricoles, le déplacement des populations et l'abandon de leurs moyens de subsistance.**

Les changements climatiques menacent les écosystèmes entiers qui soutiennent des systèmes alimentaires et nutritionnels pour des centaines de millions de personnes, dégradant les sols, et partant, diminuant la valeur nutritive des aliments que nous cultivons. Ils perturbent également les environnements liés à l'eau et à l'assainissement. **Toutes ces conséquences sont une menace majeure aussi bien pour la santé de nos populations que pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour nos sociétés.**

Il s'agit là d'un des plus grands défis pour les générations présentes et futures.

Il nous faut aussi promouvoir **une économie « verte » fondée sur la valorisation des écosystèmes, la promotion de technologies propres et l'amélioration de la productivité des ressources.**

Dans ce contexte, il est plus que jamais impérieux de procéder à la mise en œuvre effective et sans délai du respect des engagements internationaux pris à l'occasion des réunions de la **Conférence des Parties (COP) sur les changements climatiques** et parvenir, à brève échéance, à **l'adoption du Pacte Mondial pour l'Environnement.**

La Côte d'Ivoire, pour sa part, respectera résolument ses engagements en faveur du climat dans le cadre de **l'Accord de Paris adopté en 2015.**

Elle s'est engagée, à cet effet, à réduire de **28%** ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à **2030**, en s'appuyant sur les secteurs **Energie, Transport, Agriculture et déchet**. Un accent particulier est donc mis sur (i) la **transition énergétique vers les énergies renouvelables**, (ii) le développement d'une **économie circulaire**, et (iii) la **gestion durable des forêts** avec pour objectif d'atteindre **20%** de **couverture nationale forestière en 2030**.

C'est dans ce cadre qu'une « **Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique 2015-2020** », a été adoptée par le Gouvernement afin d'intégrer cette thématique dans ses politiques sectorielles.

Il convient d'inviter à cet effet **les pays développés et les pays émergents**, dans la limite de leurs responsabilités, à contribuer davantage à la **mobilisation des ressources financières conformément aux**

recommandations de l'Accord de Paris, adopté en 2015.

Monsieur le Président,

La persistance de nombreux conflits dans le monde, la résurgence du terrorisme et des crimes de masse, ainsi que la menace permanente des armes de destruction massive mettent malheureusement à mal la réalisation de nos Programmes ambitieux de développement.

Il est connu de tous qu'il n'y a pas de développement sans sécurité, ni paix qui constituent des préalables au développement durable.

Malheureusement, de nombreux foyers de tension persistent çà et là en Afrique, **notamment en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.** Différents groupes terroristes continuent de causer d'importantes **pertes en vies humaines sans compter la destruction**

d'infrastructures, contribuant ainsi à fragiliser la paix et la stabilité dans plusieurs pays.

Aucune solution durable à ces défis ne peut être envisagée **sans une approche globale dans un cadre multilatéral et une collaboration de tous.**

C'est le sens des engagements pris, lors du Sommet régional tenu le **14 septembre 2019 à Ouagadougou**, par les dirigeants de la CEDEAO et ceux de la Mauritanie et du Tchad de se doter d'un plan d'action d'un **milliard USD sur 4 ans pour contribuer à vaincre le terrorisme aussi bien en Afrique de l'ouest que dans le bassin du lac Tchad.**

Monsieur le Président,

Au moment où la Côte d'Ivoire s'achemine vers **la fin de son mandat en qualité de Membre non-permanent au Conseil de Sécurité**, elle entend réitérer son engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement au sein des autres organes des Nations Unies, en **capitalisant**

**l'expérience acquise et les valeurs cardinales
qui fondent son action diplomatique.**

Pour terminer, je voudrais me réjouir de notre
commune volonté d'œuvrer, en totale synergie,
au relèvement des nombreux défis actuels et à
venir, dans le but de garantir **un monde de paix
et de prospérité partagée pour nos peuples.**

Je vous remercie de votre aimable attention.